

ANNEXE I

Indicateurs de mesure : Aide au fonctionnement pour les organismes de regroupement

Objectif	Indicateur
Maintenir ou augmenter l'offre de services des organismes de regroupement relatifs à leurs rôles d'expertise-conseil, de communication, de formation, de regroupement et de développement et/ou de mutualisation	Conseiller Nombre d'interventions en service-conseil Nombre de personnes et de membres touchés par les interventions en service-conseil
	Communiquer Nombre et nature des outils de communication déployés Nombre d'abonné[e]s aux réseaux sociaux et à l'infolettre
	Former Nombre de formations différentes offertes Nombre d'heures de formation offertes Nombre de participant[e]s formé[e]s
	Regrouper Nombre de personnes touchées par des activités de concertation initiées et organisées par l'organisme Nombre et nature des activités de concertation réalisées
	Développer et/ou mutualiser Nombre et nature des actions réalisées
Maintenir ou augmenter la qualité des services offerts aux membres et à l'ensemble des personnes et organismes ayant recours à ceux-ci	Taux de satisfaction de la clientèle visée par les services offerts par les organismes soutenus, notamment à l'égard de leurs rôles reconnus (expert-conseil, communication, regroupement, formation et développement et/ou de mutualisation)
Contribuer à la santé financière des organismes de regroupement	Pourcentage des organismes de regroupement en situation de stabilité financière* Proportion des revenus des organismes de regroupement représenté par source de financement (publique, privée, autonome), annuellement

* Par stabilité financière, le Ministère entend que la part des revenus de l'organisme de regroupement est égale ou supérieure à la part de ses dépenses.